

ADRESSE CONCERNÉE : N°: | ____ | Voie :

Observations :

.....

Attention :

- L'occupation du domaine public se fera uniquement après autorisation de la commune. **La signalisation réglementaire y compris la matérialisation de l'interdiction de stationnement est à la charge du pétitionnaire.**
- **Le demandeur s'engage à payer le montant de la redevance** conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2004 fixant le montant des droits et taxes d'occupation privative du domaine public sur la commune de GAGNY **et à se soumettre à la réglementation en vigueur relative à l'occupation du domaine public.**
- **Le règlement des droits de voirie sera à effectuer par le demandeur auprès du Comptable du Trésor Public du Raincy** dès réception de l'avis des sommes à payer correspondant.

Fait le

Signature (et cachet d'entreprise / association) :

